

PROJET DE FERME AGRIVOLTAÏQUE A EYGURANDE GARDEDEUILH

Nous avons reçu dans nos boîtes aux lettres un tract émanant d'habitants d'EYGURANDE GARDEDEUILH (?) qui met en doute la sincérité d'un projet agrivoltaïque porté avant tout par des agriculteurs de notre commune qui, dans l'optique de vouloir pérenniser leurs exploitations et d'en assurer leur transmission, se sont fait accompagner par la société GLHD pour développer le projet.

Si les terres agricoles ont vocation à nous nourrir, elles doivent aussi nourrir ceux à qui elles appartiennent et qui les exploitent.

La fin du statut de fermage dénoncée dans ce tract est déjà d'actualité car les agriculteurs se sentant dépossédés de leurs terres ne les louent plus et l'on peut voir beaucoup d'anciennes propriétés se dégrader. Ils demandent que la loi soit changée afin de préserver leur droit.

Depuis 22 ans que je suis élu, la majorité des propriétés en activité et qui ont été vendues l'ont été au profit de personnes qui ont clôturé les terrains, parfois y ont mis des chevaux à pâturer mais toujours pour leur plaisir personnel.

La commune, sous mon impulsion, a installé un maraîcher sur des terres constructibles prévue pour faire un lotissement.

L'Etat a obligé les régions à produire des énergies renouvelables. Nous sommes opposés à la construction d'éoliennes sur notre territoire car le vent n'y est pas assez puissant et constant et de plus la lutte contre les incendies de forêt n'y serait plus possible.

2 100 heures d'ensoleillement en moyenne place notre département à la 18^{ème} place en France métropolitaine ce qui fait de notre territoire un terrain favorable au développement de projets photovoltaïques ou agrivoltaïques.

L'article 194 de la Loi Climat et Résilience portant lutte contre l'artificialisation des sols précise « qu'un espace naturel ou agricole occupé par une installation agrivoltaïque n'est pas comptabilisée pour la période 2021-2031 dans la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers dès lors que les modalités de cette installation permettent qu'elle n'affecte pas durablement les fonctions écologiques du sol ainsi que son potentiel économique ».

Ce qui est le cas de ce projet puisque lorsqu'il sera démonté, la terre retrouvera intégralement ses potentiels de départ. Du bétonnage est présent au niveau des locaux mais représente une moindre surface d'autant plus que les structures photovoltaïques sont montées sur des pieux battus dans le sol sans fondation.

Enfin, et j'en terminerai avec ce chiffre, les 60 hectares proposés vont consommer 1,6 % de la surface communale. Les panneaux, fabriqués en majorité à partir de silicium, recouverts de verre et entourés d'aluminium, ne représentent aucune nocivité.

En conclusion, je continue de penser que ce projet a un réel intérêt pour la commune et ses habitants et les agriculteurs concernés.

En revanche, je comprends que ce projet suscite des questionnements et je me tiens à disposition des habitants qui le souhaitent pour tenter d'y répondre.

LE MAIRE, GUY PIEDFERT